



LA SARRACÉNIE

Bulletin de la Société de conservation et de mise en valeur de la Grande plée Bleue

Vol. 16 / No 1 / printemps 2008

Mot du président

Après cet hiver exceptionnellement enneigé qui a été si profitable aux amateurs de plein air mais un peu éprouvant pour les « pelleteurs », voici enfin l'été qui se pointe rapidement. Voilà le temps de planifier nos prochaines excursions dans la tourbière.

L'année 2007 a été chargée pour le conseil d'administration (CA) de votre Société et le temps a manqué pour donner des nouvelles aux membres par la publication de notre journal. Nous profitons donc de la publication de ce numéro de La Sarracénie pour faire le bilan des événements de 2007 et vous faire part des plus récentes nouvelles à ce jour dans le dossier de la réserve écologique. Vous trouverez aussi plusieurs articles intéressants qui agrémenteront votre lecture et l'annonce de notre prochaine excursion guidée.

Nous vous invitons aussi à consulter notre site web régulièrement et à le faire connaître auprès de vos contacts. En plus des informations générales sur la Société, ses activités et la Grande plée Bleue, je vous invite à prendre connaissance de l'excellent diaporama Ppowerpoint sur l'importance des tourbières réalisé par Mme Gisèle Lamoureux / Fleurbec, botaniste réputée et membre du CA, qui a aimablement accepté de partager ses connaissances scientifiques sur le site web : <http://www.grandpleebleue.ca>

Outre l'assemblée annuelle du 12 novembre 2007, à Lévis, à laquelle vous aviez été invités à participer, le conseil d'administration (CA) de la SGPB a tenu quatre réunions régulières au cours de l'année 2007, soit les : 16 janvier, 30 avril, 17 septembre et 5 novembre. En 2008, le CA s'est réuni les 25 février et 21 mai.

Les membres actuels du CA sont : Benoît Bouffard, secrétaire, Lise Brochu, vice-présidente, Rémi Carrier, administrateur, Natacha Fontaine, administratrice, Yves Gagné administrateur, Marcel Gaudreault, administrateur, Robert Gauthier, administrateur, Gisèle Lamoureux, administratrice, Michel Michaud, président, Ladrière Samson, trésorier et Gilbert Samson, administrateur.

En 2007, la Société a organisé trois excursions guidées dans la Grande plée Bleue, soit le samedi 2 juin et les dimanche 14 et samedi 20 octobre 2007. Je remercie Mmes Natacha Fontaine et Gisèle Lamoureux, nos guides dévouées lors de ces excursions. Plus de 35 personnes ont participé à celle du 2 juin et vous trouverez disponible sur le site web, le diaporama réalisé par M Bertrand Ducharme de cette visite guidée. M Bouffard a

aussi immortalisé sur photos les meilleurs souvenirs de toutes nos excursions dans la tourbière au cours des années.

Enfin, le dossier de la création de la réserve écologique est le dossier prioritaire du CA et le suivi de ce projet monopolise nos efforts et notre énergie. Je vous invite à consulter l'article consacré à ce sujet pour un état de situation des événements survenus dans ce dossier. Un autre article du journal porte sur les résultats d'une consultation que nous avons effectuée en mars dernier auprès de l'organisme la Bande à Bonn'Eau, qui gère les activités éducatives de la réserve écologique de la tourbière de Lanoraie, un cas type qui pourrait nous servir de référence et nous inspirer dans nos démarches en cours.

C'est en début d'année de 2007 que nous avons eu la confirmation de la reconnaissance de la SGPB comme organisme affilié de la Ville par une décision du conseil de la ville de Lévis lors de la séance du 18 décembre 2006. Cette reconnaissance de la Société au statut d'organisme affilié confirme la volonté de la Ville à nous fournir le support approprié pour réaliser notre mandat de protection, de conservation

et de mise en valeur de la Grande plée Bleue. C'est l'aboutissement de longues démarches avec l'aide précieuse de Mme Brochu. Désormais, nous entrevoyons la possibilité de faire reconnaître notre organisme comme membre partenaire de la ville de Lévis, ce statut serait plus conforme au rôle qu'entend assumer la Société dans l'avenir pour la gestion des activités éducatives de la future réserve écologique.

Le 28 février 2007, La Société a participé à une consultation du réseau canadien de la nature organisée par Nature Québec et nous avons reçu le rapport de cette consultation nationale. La Société a aussi délégué une représentante pour participer aux ateliers sur la conservation des milieux naturels 2007 qui se sont tenus à Montréal, les 16 et 17 mars. La Société a recueilli une documentation intéressante par sa participation à l'événement.

M. Marcel Gaudreault a participé aux réunions de la table de concertation agricole de Lévis en 2007 et la Société poursuit son implication au sein de ce comité grâce à l'implication de M. Gaudreault et de M. Rémi Carrier. Mentionnons aussi les conférences sur la GPB et les tourbières données par M Robert Gauthier à la

Société d'Histoire Régionale de Lévis (18 septembre 2007) et celles de Mme Gisèle Lamoureux en 2007 et en 2008.

Mme Brochu et M Gaudreault ont fait des démarches auprès des responsables de la Ville pour disposer d'un espace pour notre matériel et nos documents. La ville de Lévis a répondu favorablement à notre demande il y a quelques mois. Grâce au travail de M. Gaudreault, nos archives se localisent maintenant dans un local municipal à Pintendre où un espace a été mis à notre disposition. M. Gaudreault a réalisé l'inventaire et le classement de nos documents; il a été désigné responsable de nos archives.

En 2008, la mise à jour des règlements généraux de la Société et la négociation d'un protocole d'entente pour la gestion de la réserve écologique feront partie de nos priorités d'action avec le suivi du dossier de la réserve écologique.

Je vous invite à participer à notre prochaine excursion dans la tourbière le 14 juin (voir l'encadré et le site web pour les indications complètes) et vous souhaite une bonne lecture.

Michel Michaud

*La réserve écologique de La-Grande-Plée-Bleue**

Le dossier a pris une tournure inattendue en début d'année 2007, Canards Illimités Canada (CIC) se retirant du dossier après deux ans de travail alors qu'un protocole d'entente avec la ville de Lévis prévoyait son implication sur une durée de cinq ans.

Le 22 janvier 2007, j'ai participé en compagnie de Mme Brochu à une réunion aux bureaux de la ville de Lévis sur le dossier de la réserve écologique. Étaient présent, de la Ville, M. Lawrence Sirois; de Canards Illimités Canada (CIC), Mmes Claudie Lessard et Claire Gibson; et du Ministère du développement durable et des Parcs (MDDEP), M. Réal Carpentier, chargé du projet GPB. Canards Illimités avait à ce jour, procédé à l'acquisition de gré à gré (par entente volontaire) de terrains dans la tourbière de 2005 à 2006 et CIC avait négocié et conclu des ententes avec la plupart des propriétaires des terrains du secteur des mares au cœur de la tourbière, zone prioritaire ciblée par la démarche d'acquisition. Rappelons que la superficie de la réserve est d'environ

1 100 hectares, dont 75 % est constituée de terrain privés, le reste appartenant à la ville de Lévis ou au gouvernement du Québec. À l'hiver 2006-2007, CIC devait aussi confier à une firme le mandat de réaliser un plan de conservation de la tourbière, cette étape étant nécessaire dans le cadre de la concrétisation d'un projet de réserve écologique. Une demande de financement devait être faite auprès du MDDEP par CIC pour la réalisation de ce plan et la Société avait participé à l'élaboration de la table des matières du futur plan de conservation et collaborait aux démarches de Canards Illimités.

Cette réunion a marqué un point tournant dans le dossier de constitution de la réserve écologique. À la suite de cette réunion, le MDDEP a pris la relève de CIC pour la poursuite des procédures d'acquisition de terrains ainsi que la réalisation du plan de conservation de la Grande plée Bleue. Selon CIC, il devenait de plus en plus difficile de continuer à négocier des ententes volontaires avec les propriétaires des terrains restants. Un décret du gouvernement

(décret nos. 131-2007) a été adopté le 14 février 2007 afin d'autoriser le MDDEP à acquérir les terrains nécessaires pour constituer légalement la réserve écologique de La-Grande-Plée-Bleue par voie d'expropriation légale conformément à la Loi sur l'expropriation.

La SGPB a collaboré depuis de façon continue aux étapes d'avancement du plan de conservation et du projet de réserve écologique avec les partenaires impliqués, soit la ville de Lévis et le MDDEP. Parmi les principaux faits saillants de l'évolution du dossier en 2007, il y a eu les rencontres de consultation du MDDEP à l'été 2007 et celle avec le CA de la SGPB en novembre dernier.

Le 19 juin 2007 en après-midi, les responsables du MDDEP et des évaluateurs agréés du ministère des Transports du Québec (MTQ) ont rencontré les membres du Comité exécutif de la ville de Lévis pour leur présenter un état de situation du projet de réserve écologique. Les processus de formation des tourbières, l'écologie de la tourbière de la Grande plée

* Il s'agit de la toponymie officielle adoptée dans le cas de la désignation d'une réserve écologique

Bleue, les étapes de constitution d'une réserve écologique, les différentes étapes du processus d'expropriation reliées à la Loi sur l'expropriation (qui relève de la responsabilité du MTQ) et la gestion future de cette réserve sont les sujets qui ont fait l'objet de présentations powerpoint des responsables du MDDEP et du MTQ. J'ai assisté à cette séance en compagnie de Mme Brochu et nous avons constaté le grand intérêt des membres du conseil et de la mairesse, Mme Danielle Roy Marinelli, pour les attraits écologiques qu'offre cet écosystème et la nécessité d'en assurer la protection permanente.

Le 10 juillet 2007 en soirée, les responsables du MDDEP ont tenus, au bureau de l'arrondissement de Desjardins, la réunion d'information des propriétaires touchés par les expropriations de terrains par le MDDEP. Lors de cette soirée passablement émotive et houleuse, bien des questions et commentaires ont été soulevés par les participants (environ 85 personnes représentant les 52 propriétés concernées par les avis d'expropriation pour la création de la réserve écologique). Certains ont été surpris d'être avisés à la fin juin, d'autres n'étaient pas favorables aux

limites de la réserve écologique établies sur leur propriété; bien des commentaires étaient émis sur l'envergure du territoire visé, du fait qu'il débordait de la tourbière pour inclure des érablières, etc., si bien que des négociations ont eu lieu entre les MDDEP et les propriétaires concernés dans les semaines suivantes pour évaluer les cas particuliers et les arguments des propriétaires. Il en a résulté des modifications mineures des limites de la réserve sur quelques propriétés boisées (13 ou 14).

Lors de la réunion du CA de la Société, le 5 novembre 2007, les représentants du MDDEP sont venus faire un état de situation du processus des acquisitions et discuter de la future gestion du territoire. Étaient présents, de la direction du patrimoine écologique du MDDEP, M. Réal Carpentier, chargé du projet GPB; Mme Josée Gérin-Lajoie, responsable du plan de conservation de la GPB; Mme Ruth Drouin, directrice adjointe, direction régionale Chaudière-Appalaches du MDDEP; et de la ville de Lévis, M. Pierre Boulay, directeur adjoint, direction de l'environnement et des infrastructures, ce dernier étant responsable du dossier GPB à la Ville.

M. Carpentier nous a fait une présentation élaborée de l'état de situation de la constitution de la réserve écologique de La-Grande-Plée-Bleue. L'historique du dossier, le cheminement des procédures d'acquisition, les implications d'un statut de réserve écologique pour la protection du territoire et la gestion du territoire ont fait l'objet des échanges entre les participants. Le MDDEP a aussi présenté de magnifiques vues de la tourbière prises lors d'un survol en hélicoptère effectué le 5 octobre 2007. Les membres du CA sont satisfaits des informations qu'ils ont obtenues ainsi que des réponses qu'ils ont reçues à leurs questions et commentaires. Tous conviennent que la réserve écologique est une aire protégée qui permet d'assurer la conservation intégrale et permanente d'un écosystème et que l'accès n'y est permis qu'à des fins de recherche scientifique, d'éducation et de gestion.

Malgré les exigences très strictes de protection de l'écosystème et d'accès associés au statut légal de réserve écologique, il est quand même possible d'y effectuer des activités d'éducation pour un organisme sans but lucratif comme le nôtre, sous réserve de certaines conditions de contrôle. En vertu de

l'article 48 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le Ministre (MDDEP) peut autoriser, par écrit et aux conditions qu'il détermine, toute activité liée à la poursuite des fins d'une réserve écologique ou à la gestion de celle-ci. L'article 12 de cette Loi prévoit que le ministre peut confier, aux conditions qu'il détermine, à toute personne physique ou à toute personne morale de droit public ou de droit privé, tout ou partie de ses pouvoirs au regard de la gestion d'une réserve écologique.

Après cette rencontre, le CA de la SGPB a adopté à l'unanimité une résolution signifiant l'intérêt de la Société à devenir l'organisme partenaire du MDDEP et de la ville de Lévis pour prendre en charge les activités éducatives dans la réserve écologique une fois cette dernière officiellement constituée. J'ai adressé une lettre au MDDEP le 9 novembre 2007 demandant que la SGPB soit désignée à cet effet par le MDDEP et souhaitant que cette reconnaissance se concrétise par l'élaboration d'un protocole d'entente entre les parties impliquées, c'est-à-dire, la SGPB, la Ville de Lévis et le MDDEP. Le 23 novembre 2007, M. Patrick Beauchesne, directeur au

MDDEP, répondait favorablement à cette demande de la SGPB.

Depuis, la Société a reçu un premier projet de protocole d'entente concernant l'éducation et la gestion du territoire de la future réserve pour commentaires; les négociations se poursuivent et au moment d'écrire ces lignes, une rencontre est attendue avec les responsables du MDDEP et de la ville de Lévis. Ce protocole vise à préciser les rôles et responsabilités respectives de la ville de Lévis, de la Société et du Ministre (MDDEP) en regard des activités éducatives et de gestion pouvant être réalisées sur le territoire de la réserve écologique et à sa périphérie. Les activités de gestion concernées portent sur les activités reliées au programme éducatif, aux infrastructures, à la surveillance et à la signalisation du territoire.

Je vous réfère à un autre article du journal pour les résultats d'une démarche de consultation que nous avons effectuée en mars dernier auprès d'un responsable de l'organisme qui gère les activités éducatives de la réserve écologique de la tourbière de Lanoraie.

Les procédures légales d'acquisition par voie

d'expropriation sont plus complexes qu'anticipées au départ, car le morcellement des propriétés initiales entraîne la désignation de nouveaux numéros de lots, tant pour les parties de lots à acquérir que pour les parties de lots résiduels, ce qui entraîne des coûts supplémentaires et allonge les délais. De plus, autres imprévu et délai, il faut obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour ce morcellement des lots en zone agricole protégée. Il faut donc être patient et savoir composer avec ces nombreuses procédures administratives et étapes à franchir afin de concrétiser le projet de réserve écologique, mais l'avenir est prometteur.

Enfin, voici les dernières bonnes nouvelles, des inventaires fauniques seront réalisés dans la tourbière à l'été 2008 dans le cadre de l'élaboration du plan de conservation par le MDDEP. Aucun inventaire de ce genre n'a été réalisé à ce jour. Ces inventaires réalisés entre autres par des spécialistes en entomologie du MRNF et du Service canadien de la faune, permettront de mieux connaître les micros mammifères de la tourbière.

Michel Michaud

Gestion de la réserve écologique de Lanoraie : rencontre avec M Guy Roy

La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie a été créée il y a une dizaine d'années. Ce territoire est situé à environ une heure de Montréal et de Trois-Rivières, dans les limites de la municipalité de Lanoraie. La Bande à Bonn'Eau de Lanoraie est un organisme sans but lucratif qui travaille depuis 1989 à la protection des tourbières. Il est né de la mobilisation de la population désirant protéger et faire connaître les tourbières de la région de Lanoraie par le biais d'activités d'éducation. L'organisme gère les activités éducatives dans la réserve depuis 1996. Les tourbières protégées de Lanoraie ne se comparent pas en superficie avec la Grande plée Bleue : elle totalise environ 400 ha, mais on y trouve des plantes rares, 104 espèces d'oiseaux, une espèce de papillon rare *Incisalia Lanoraiensis* (lutin de Lanoraie) et 16 espèces de poissons dans les cours d'eau des tourbières.

Dans les limites de la réserve écologique, seules les activités de recherche et éducatives encadrées et

guidées sont autorisées. Le MDDEP s'est associé à la Bande à Bonn'Eau pour que soit développé et réalisé par cet organisme un programme éducatif dans la réserve écologique. Un trottoir en bois de 600 mètres de longueur a été construit afin de permettre un accès au site, sans l'inconvénient des bottes et surtout, sans danger de perturbation de ce milieu fragile. Très peu de réserves écologiques au Québec sont accessibles au public. Le cas type de Lanoraie est intéressant pour la SGPB, car il s'agit aussi d'une tourbière qui a le statut de réserve écologique, mais dans laquelle le MDDEP y autorise les activités éducatives et qu'un protocole d'entente lie la Bande à Bonn'eau au MDDEP.

Le 13 mars dernier, en compagnie de Mme Gisèle Lamoureux, j'ai rencontré M. Guy Roy, trésorier des organismes la Bande à Bonn'eau (BABE) et la nouvelle Société de protection des terres humides. Nous avons profité de la participation de M. Roy aux ateliers de conservation des habitats tenus à

Québec les 14 et 15 mars 2008 pour le rencontrer afin de profiter de l'expérience de gestion de la Bande à Bonn'eau de la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie au cours des dernières années. Nous voulions à la même occasion le questionner sur le contenu du protocole d'entente concernant l'éducation et la gestion sur le territoire de cette réserve écologique afin d'avoir un meilleur éclairage sur celui qui nous a été soumis en version préliminaire par le MDDEP au cours des derniers mois.

Nous avons constaté que la structure et la formulation des conditions des protocoles sont somme toute très similaires. Cependant, il y a une différence majeure lourde de conséquences entre les deux protocoles : dans le cas de la gestion de la réserve de Lanoraie, il lie deux organismes, soit la Bande à Bonn'eau et le MDDEP, alors que celui proposé pour la gestion de la Grande plée Bleue lie trois parties : la Ville de Lévis, la SGPB et le MDDEP.

Certaines conditions dans le protocole soumis à la

SGPB lient la Ville de Lévis et précisent son rôle et engage sa responsabilité dans la gestion du territoire. Par exemple, la Ville doit prendre en charge la réalisation et l'entretien d'un centre d'interprétation et des aménagements, elle doit aussi allouer à la Société un budget de fonctionnement et étendre sa couverture d'assurances responsabilité civile pour couvrir la responsabilité civile (2M\$) de la Société pour ses activités réalisées sur le territoire de la réserve.

C'est une différence majeure qui avantage grandement la SGPB si on compare avec le cas de la Bande à Bonn'eau, qui ne profite pas du support technique et financier d'une municipalité (Lanoraie) pour l'organisation d'activités d'éducation dans les tourbières de Lanoraie.

La BABE doit assumer entièrement, chaque année, le coût de l'assurance responsabilité (couverture de 2M\$) qui est de 1 300\$. Pour la réalisation de ses dépliants d'information, l'engagement des guides interprètes, l'opération des équipements et l'entretien des aménagements, etc., la Bande à Bonn'eau doit se débrouiller pour trouver le

financement chaque année (pour le dépliant par exemple, la BABE doit compter sur un don de la Caisse populaires de Lanoraie). Cela rend plus difficile le fonctionnement des activités sur le terrain. Par exemple, il n'y a pas d'électricité, pas d'éclairage, ni de système d'alarme aux installations sur place, ce qui les rend vulnérables au vandalisme, comme le vol surprenant des toilettes chimiques, auquel a dû faire face l'organisme en 2007 !

L'organisation des activités varient donc d'une année à l'autre. Les visites guidées ont lieu de mai à octobre; la durée varie de 2 à 3 heures d'une année à l'autre; le prix d'entrée varie selon l'âge et il y a des tarifs de groupe. Un guide ne peut encadrer plus de 12 personnes à la fois; lorsqu'un groupe se présente en plus grand nombre, il faut plus d'un guide. L'an dernier, l'organisme a installé des panneaux d'interprétation et n'a pas chargé de coût d'entrée. L'organisme n'a pas engagé de guide interprète et les visites du site étaient libres. Il y a eu 600 visiteurs en 2007.

Malgré un coût d'entrée pour les visites guidées, l'autofinancement n'est pas atteint.

En mars dernier, la Bande à Bonn'eau a fusionné avec la Société de protection des terres humides; il n'y a pas de poste permanent et les responsables bénévoles doivent trouver le budget de départ (2 500 \$) pour ouvrir la prochaine saison d'activités, aucun engagement de personnel n'étant assuré pour la prochaine saison. Il est prévu de revenir à une tarification de 6,00 \$ pour les visites guidées.

En résumé, dans le contexte de fonctionnement de la BABE, il est difficile d'assurer une continuité des activités d'une année à l'autre et les bénévoles impliqués s'épuisent à chercher le financement pour l'organisation des activités à chaque année.

Nous croyons que le projet de protocole soumis à la Société, en liant la Ville de Lévis au financement de la SGPB et des activités éducatives dans la future réserve écologique, constitue une garantie de continuité du projet éducatif et permet à la Société d'envisager l'avenir sur des bases plus solides.

Michel Michaud

La vie cachée des tourbières

Les tourbières ombrotrophes sont des écosystèmes pauvres, faibles en éléments mi-néraux et nutritifs. Les conditions qui y prévalent sont particulières : une grande acidité, une nappe phréatique élevée, qui ralentissent les processus de décomposition de la matière organique et la production primaire des plantes comme les sphaignes et les éricacées, adaptées à leur environnement. La production surpasse néanmoins la décomposition et l'accumulation de matière organique sous forme de tourbe résulte justement de ce déséquilibre. Si l'on connaît de mieux en mieux l'écologie des plantes qui caractérisent les tourbières, la diversité et les rôles des micro-organismes qui s'y retrouvent sont encore largement méconnus. Pourtant, il existe une large variété de champignons et de bactéries qui interviennent dans plusieurs processus fondamentaux.

Les saprobes sont les espèces de champignons et de bactéries spécialisées dans la décomposition de la matière organique. Certains groupes de saprobes décomposent préférentiellement la matière organique fraîche alors que d'autres groupes s'attaquent plutôt aux composés

récalcitrants et complexes. Ces groupes demandent une plus grande spécialisation et la synthèse d'un large éventail d'enzymes. Ils sont moins fréquemment rencontrés en tourbière, ce qui explique que les composés difficiles à décomposer s'accumulent progressivement le long du profil de tourbe. Sans l'action des décomposeurs, si lente soit-elle, la formation de tourbe et l'accumulation de matière organique seraient impossibles. Ils sont un élément clés du bon fonctionnement des tourbières.

Les méthanogènes et les méthanotrophes sont des groupes de bactéries particuliers que l'on retrouve également dans les tourbières. Comme leur nom l'indique, elles sont associées au méthane. Les méthanogènes sont les bactéries qui le produisent, alors que les méthanotrophes sont les bactéries qui les consomment. Ces groupes se retrouvent généralement à l'interface entre la zone aérobie et la zone anaérobie, près de la nappe phréatique. La compréhension du fonctionnement et de l'écologie de ces groupes prend une importance de plus en plus grande dans le contexte des prédictions concernant le réchauffement climatique,

puisque le méthane est connu pour être un puissant gaz à effet de serre.

Parmi les autres groupes fondamentaux, on retrouve les mycorhizes, c'est-à-dire l'ensemble des champignons qui vivent en association avec des plantes. Ces associations symbiotiques prennent différentes formes selon le type de plantes et l'environnement, mais permettent généralement à la plante hôte d'améliorer l'acquisition d'éléments nutritifs et de réduire le stress hydrique.

Bien que les connaissances concernant les micro-organismes dans les tourbières soit grandissant, il existe toujours des lacunes à combler, surtout concernant l'influence des perturbations, d'origines naturelles ou anthropiques, sur les communautés microbiennes. Comblé ces lacunes permettra d'arriver à une meilleure compréhension des tourbières ombrotrophes, d'une part, mais pourra aussi apporter des éléments intéressants pour la restauration ou le suivi de sites perturbés.

Roxane Andersen

L'origine du nom « Plée Bleue »

Ce n'est pas l'origine du mot « Plée » qui m'a toujours posé problème. C'est en fait une simple contraction du mot « plaine » utilisée ici et là au Québec pour désigner une tourbière. Je l'ai entendu pour la première fois en 1965 alors que je commençais mes travaux sur la végétation des tourbières du Bas-Saint-Laurent. C'est précisément à Rivière-Ouelle, de la bouche des membres de la famille Lambert, propriétaires de la tourbière du même nom, que je l'ai entendu pour la première fois. Nous n'allions pas dans la tourbière, mais bien dans la plaine. Ce nom se perpétue d'ailleurs. Sur la dernière édition de la carte topographique fédérale à l'échelle des 50 millièmes, cette tourbière est nommée « La Plaine ». Je l'ai encore entendu récemment en visitant la plus vieille atocatière du Québec qui se situe près de Lemieux, dans la MRC de Bécancour.

Non c'est plutôt l'origine de l'épithète « bleue » accolée à plée qui m'a toujours intrigué. Je n'ai jamais trop cru, comme certains me l'ont raconté, que ce terme faisait allusion à la couleur des mares vues des aires.

Qui donc a pu autrefois voler au-dessus de la tourbière pour être impressionné par la couleur des mares qui est, entre nous soit dit, sans doute de la même couleur que celle de d'autres mares en d'autres lieux? D'autres ont prétendu que ce serait plutôt la couleur des grandes étendues d'éricacées qui caractérisent la végétation de la tourbière. Il est vrai qu'à l'automne, le *Kalmia angustifolia* peut prendre une certaine teinte légèrement bleutée, mais cela ne me paraît pas vraiment suffisant pour que la plée soit qualifiée de bleue.

Au cours de l'excursion du 3 octobre dernier, nous avons rencontré l'un des nombreux propriétaires d'un lot qui chevauche la tourbière. À ma grande surprise, ce Monsieur nous a renseignés sur l'origine de l'épithète bleue accolée au nom de la tourbière.

Figurez-vous qu'à la fin du siècle dernier, bien avant la construction de la route Kennedy actuelle, les habitants de Lévis et Lauzon qui voulaient se rendre plus au sud empruntaient le chemin Beauharnois; précisément celui qui traverse la tourbière et que des

travaux de drainage récent remettent en état. Les fermiers de Lévis et de Lauzon qui manquaient de fourrage pour nourrir leurs bestiaux empruntaient aussi ce même chemin non pas pour se rendre plus au sud mais plutôt pour se rendre dans la tourbière pour y faucher et récolter le foin qui poussait naturellement dans la tourbière à cette époque. Ce foin naturel était alors connu sous le nom de « foin bleu ». Par extension, vu l'abondance du foin bleu dans la tourbière, le nom de plée bleue lui fut donné.

En entendant cette explication, j'ai immédiatement pensé qu'il ne pouvait s'agir que de la graminée *Calamagrostis canadensis* qui, dans certaines circonstances particulières, peut effectivement couvrir des surfaces considérables sur la tourbe partiellement décomposée des tourbières ou encore à la faveur du passage du feu. De retour à la maison, la *Flore Laurentienne* du frère Marie-Victorin m'a confirmé que cette plante était bel et bien nommée foin bleu par le peuple. Cette confirmation rend donc encore plus plausible la version de notre propri-

étaire. Voilà une explication qui me paraît bien plus plausible que toutes les autres.

De plus, cette histoire nous apprend aussi que la végétation de la tourbière a radicalement changé au cours du siècle qui s'achève, tout au moins à proximité du chemin Beauharnois où il est inutile de chercher la

moindre petite prairie de foin bleue, il a pratiquement disparu du secteur. Il sera sans doute possible d'en trouver encore quelques touffes isolées mais les grandes étendues fauchées d'autrefois ont été remplacées soit par la tourbière sphaigne et éricacées, soit par des forêts sur tourbe partiellement décomposée. Il nous reste toutefois une petite

chance de voir réapparaître de petites formations de foins bleus à la faveur des perturbations occasionnées par le creusage récent du fossé le long du chemin Beauharnois, une bien mince consolation de voir ce secteur de la tourbière si fortement perturbé.

Robert Gauthier
(article paru dans le vol. 7 /
No 3 / automne 1998)

Excursion guidée dans la Grande plée Bleue

Le samedi 14 juin 2008 à 9 H 00

(Reportée au lendemain en cas de pluie)

Rendez-vous dans le stationnement du Club Auto-neige Ville-Marie,
1170, chemin Ville-Marie, à Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy

Il est recommandé de porter des bottes imperméables hautes,
d'apporter de l'eau, une collation ou un lunch pour ceux qui veulent prolonger la randonnée.

En cas de temps incertain, une décision est prise à 7 h 00.
Au besoin, communiquer avec M. Ladrière Samson au 837-8651

